

Association ALIS

31, Rue César Campinchi
1^{er} étage
20200 Bastia

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

C2C MEDITERRANEE
Commissaire aux Comptes
Olivier CONGIO



5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE

Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

COMMISSAIRE AUX COMPTES – CRCC D'AIX EN PROVENCE

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ALIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ALIS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous vous signalons que le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce ou ces documents en vue de nous assurer de leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 3 juin 2019



C2C Méditerranée

C2C Méditerranée
Commissaire aux Comptes
Olivier CONGIO

5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE

Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 - Ape 6920Z

Association ALIS
31, Rue César Campinchi – 20200 Bastia

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION
DES COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

C2C MEDITERRANEE
Commissaire aux Comptes
Olivier CONGIO



5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 - Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 - Ape 6920Z

COMMISSAIRE AUX COMPTES – CRCC D'AIX EN PROVENCE

5, Cours Jean Ballard – 13001 Marseille
Tél. : 04 84 25 61 50 – Fax. : 04 84 25 61 59
SARL au capital de 80 000 € - SIREN 518 271 739 – APE 6920Z

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Marseille,
Le 3 juin 2019

C2C MEDITERRANEE
Commissaire aux Comptes
Olivier CONGIO



5, Cours Jean Ballard
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 84 25 61 50 Fax 04 84 25 61 59
R.C.S. MARSEILLE 518 271 739 – Ape 6920Z

ASSOCIATION ALIS

Sommaire

Bilan association	1
<i>ACTIF</i>	1
<i>Immobilisations incorporelles</i>	1
<i>Immobilisations corporelles</i>	1
<i>Immobilisations financières</i>	1
<i>Stocks en cours</i>	1
<i>PASSIF</i>	2
<i>Fonds associatifs et réserves</i>	2
<i>Dettes</i>	2
<i>Engagements reçus</i>	2
<i>Engagements donnés</i>	2
Compte de résultat	3
Annexes Associations 2019	5
<i>PREAMBULE</i>	5
<i>EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</i>	5
<i>PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	5
<i>METHODE GENERALE</i>	5
<i>PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</i>	6
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	7
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	9
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	10

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	96 694	63 925	32 768	43 584	- 10 816
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	553		553	189	364
TOTAL (I)	97 246	63 925	33 321	43 773	- 10 452
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	8 615		8 615	8 615	
Créances usagers et comptes rattachés	31 079		31 079	7 354	23 725
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	6 166		6 166	4 226	1 940
. Personnel	300		300	1 458	- 1 158
. Organismes sociaux	16 233		16 233	14 431	1 802
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	379 089	36 000	343 089	243 639	99 450
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 131 689		1 131 689	1 215 892	- 84 203
Charges constatées d'avance	1 600		1 600	1 531	69
TOTAL (II)	1 574 771	36 000	1 538 771	1 497 144	41 627
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	1 672 017	99 925	1 572 092	1 540 917	31 175

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	6 000	6 000	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	968 923	1 129 501	- 160 578
. Résultat de l'exercice	-56 687	-160 578	103 891
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	918 236	974 923	- 56 687
Provisions pour risques et charges	117 356	110 991	6 365
TOTAL (II)	117 356	193 198	-75 842
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	58		58
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	178 170	85 093	93 077
Fournisseurs et comptes rattachés	19 030	19 251	- 221
Autres	304 335	92 547	211 788
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	34 907	6 000	28 907
TOTAL (IV)	536 500	372 796	163 704
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 572 092	1 540 917	31 175
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	69 966		69 966	84 940	- 14 974
Chiffres d'affaires Nets	69 966		69 966	84 940	- 14 974
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			450 221	533 173	- 82 952
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			64 918	35 730	29 188
Autres produits			1 984	3 393	- 1 409
Total des produits d'exploitation (I)			587 090	657 236	- 70 146
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			122 478	139 118	- 16 640
Impôts, taxes et versements assimilés			9 177	23 112	- 13 935
Salaires et traitements			350 573	431 138	- 80 565
Charges sociales			142 016	173 412	- 31 396
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 815	12 719	- 1 904
Dotations aux provisions sur immobilisations				36 000	- 36 000
Dotations aux provisions sur actif circulant			6 000		6 000
Dotations aux provisions pour risques et charges					N/S
Autres charges			874	1 407	- 533
Total des charges d'exploitation (II)			641 934	816 907	- 174 973
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-54 843	-159 671	104 828
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)					
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					
RESULTAT FINANCIER (V-VI)					
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-54 843	-159 671	104 828
					65,65

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 603		3 603	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital		800	- 800	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	3 603	800	2 803	350,38
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 446	703	4 743	674,68
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 004	- 1 004	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	5 446	1 707	3 739	219,04
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 843	-907	- 936	103,20
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	590 693	658 036	- 67 343	-10,23
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	647 380	818 614	- 171 234	-20,92
RESULTAT NET	-56 687	-160 578	103 891	64,70
Dont Crédit-bail mobilier	3 187	3 533	- 346	-9,79
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Associations 2019

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 572 091.71 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 56 686.67 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/05/2019 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1 - Changement de direction le 30 juin 2018 :

Monsieur CALASSA Pierre (directeur-adjoint) succédé à Madame OBERLAENDER Sophie

2 - Soldes de subventions à recevoir relatives à l'exercice 2017 non encaissés sur l'exercice 2018

Des soldes de subventions à recevoir relatives à l'exercice 2017 pour un montant de 27 300 €, n'ont pas été perçus sur l'exercice 2018, il s'agit du solde de la subvention PST GLA

3 - Audit RPS

La mise en place de l'audit RPS (risques psycho-sociaux) a permis d'améliorer le climat social de l'association et a été reconduit au 01 janvier 2019

4 - Provision pour risques

Une provision pour risques de 6 000 € a été constatée. La subvention ASLL 2017 a été intégralement perçue malgré le non respect des mesures mois

5 - Comptabilisation d'une provision pour Indemnité de Départ à la Retraite

Pour la seconde année (correction par les capitaux propres de l'année 2016 en 2017), il a été décidé de provisionner les engagements de retraite. Une reprise sur provision pour I.F.C a été constatée pour un montant de 16 447.24 €

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles (méthode de calcul retenue ci dessous)

Une reprise sur provision d'indemnités de fin de carrière d'un montant de 16 447.24 € a été constatée en partie suite au départ de Mme OBERLAENDER Sophie, le 30 juin 2018

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite représentent un montant significatif et sont valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 65 759.59 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur:

- le salaire en fin de carrière :
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 70 ans
- le taux de rotation du personnel : 0
- le taux moyen d'augmentation des salaires 1%
- le taux d'actualisation retenu : 1%

Annexes Associations 2019 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	99 939		3 245	96 694
Immobilisations financières	189	363		553
TOTAL	100 129	363	3 245	97 246

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	19 211	5 613		24 824
Matériel de transport	13 740	2 247		15 987
Matériel de bureau et informatique	18 859	2 716	2 846	18 329
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	51 810	10 576	2 846	59 140
TOTAL GENERAL (I+II+III)				

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	8 615	8 615	
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	31 079	31 079	
Autres créances	365 788	365 788	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	405 482	405 482	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	255 636
Autres produits à recevoir	62 317
TOTAL	317 953

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	36 000			36 000
Comptes financiers				
TOTAL	36 000			36 000

Annexes Associations 2019 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF*****Etat des dettes et produits constatés d'avance***

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	58	58		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	19 030	19 030		
Dettes fiscales et sociales	136 905	136 905		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	167 430	167 430		
Produits constatés d'avance	34 907	34 907		
TOTAL	358 330	358 330		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	7 358
Dettes fiscales et sociales	27 205
Autres dettes	5 829
TOTAL	40 392

Annexes Associations 2019 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels**

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	3 603
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	263
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	5 183
Résultat exceptionnel	-1 843

Les produits et charges exceptionnelles sur exercices antérieurs représentent des régularisations de comptes locataires propriétaires de la gestion immobilière AIVS .